

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_209**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant une marche blanche,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de l'organisation d'une marche blanche le Samedi 26 Septembre 2026, la circulation sera régulée de 11h00 à 13h00 sur les voies ci-après :

- **Rue du Collège, Avenue du Crozet, Avenue de la Route Blanche, Rue du Foron et Rue de la Crosaz**

ARTICLE 2 : Les routes seront fermées puis réouvertes au passage du cortège et la sécurisation assurée par la Police Municipale et la Gendarmerie.

La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de Scionzier.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 22/09/2026

Le Maire,
Sandrine RÉPIN

